



CONDITIONS COMMERCIALES GENERALES (CCG) DE D&FI

Conditions

Les offres établies par écrit (lettre, fax et e-mail) par D&FI sont, jusqu'au moment de la commande écrite (lettre, fax et e-mail) par le client ou par D&FI, sans engagement. Les offres sont en principe valables 30 jours.

Paiement

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours après la facturation. En cas d'absence (maladie, service militaire, obligations professionnelles ou autres), aucune prétention concernant une réduction ou la restitution du coût ne peut être revendiquée. La facturation se fait à l'adresse indiquée par vous lors de l'inscription.

Frais spéciaux

Toutes les installations ou examens de Hard- ou Software implantés sur le système des clients seront facturés séparément selon les coûts engendrés. Les frais administratifs supplémentaires ainsi que les frais de déplacement (voiture : 1.00/Km, billet 1ère classe) et frais de repas (50.00/repas de midi et du soir) lors de cours dispensés sur le site des clients seront également facturés.

Concurrence

Le client ainsi que D&FI s'engagent mutuellement à ne pas débaucher de personnel. Le client s'engage plus particulièrement à ne pas utiliser les référents, formateurs, et consultants délégués par D&FI pour ses propres cours ou formations continues.

Pré-requis

Dans chaque descriptif de cours, nous indiquons les pré-requis indispensables pour pouvoir suivre la matière du cours. Le client s'efforce de n'envoyer dans les cours organisés par D&FI que des participants maîtrisant les pré-requis exigés.

Infrastructure de D&FI

Les salles de cours sont équipées, pour chaque cours, du Hard- et Software nécessaires pour 6 à 12 participants au maximum. Toutes les salles de cours disposent au moins d'un rétroprojecteur, d'un réseau vidéo et d'un beamer. Tous les PC sont équipés d'une connexion Internet. Chaque participant a droit, durant la durée du cours, à une place de travail personnelle, (par ex. table, écran, PC), qu'il peut utiliser à son gré.



Infrastructure sur site

Si un cours est dispensé sur le site du client, ce dernier est responsable du Hard- et du Software. La salle de cours sera équipée par le client de la manière suivante : PCs (un par participant, un pour le formateur), réseau (avec connexion Internet), imprimante réseau ainsi que tous les appareils nécessaires tels que Plotter, Scanner, rétroprojecteur, réseau vidéo (Hard- et Software), beamer, flipchart et/ou tableau blanc. La configuration technique précise doit être communiquée suffisamment tôt à D&FI. Le client désigne un responsable de l'infrastructure technique. Si un cours ne peut se dérouler ou ne peut commencer à temps par suite d'une infrastructure insuffisante ou ne fonctionnant pas, le client est responsable de tous les frais en découlant (concernant en particulier les intervenants, les frais, les prétentions des participants, etc.) Les supports de cours fournis par D&FI doivent être amenés dans la salle de cours par le client.

Dates de cours

Les dates de cours doivent si possible être fixées avec D&FI suffisamment tôt. Les réservations de salles ainsi que de formateurs ne pourront être, pour des raisons d'organisation, maintenues que durant 7 jours au maximum sans confirmation écrite (lettre, fax ou e-mail) définitive par le client.

Contenu de cours

Sauf accord particulier, le contenu du cours correspondra au contenu figurant dans notre catalogue et sur notre site Web. Une adaptation personnalisée du contenu du cours ainsi que du support de cours correspondant est à convenir par écrit (lettre, fax, e-mail) et sera facturée selon l'offre et la confirmation de commande.

Reports de dates et annulations

Si, après confirmation, un cours ou des journées de formation sont reportées par le client, les frais suivants seront facturés :

Jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début du cours : indemnité de CHF 600.00

Moins de 10 jours avant le début du cours : 50% de l'ensemble du coût total et indemnité de CHF 600.00

En cas d'annulation, par le client, d'un cours confirmé, les frais suivants seront facturés :

Moins de 20 jours avant le début du cours : 50% du coût total et indemnité de CHF 600.00

Moins de 10 jours avant le début du cours : 100% du coût total et indemnité de CHF 600.00



Un report ou une annulation requiert la forme écrite (lettre, fax, e-mail) et doit être également confirmée par nous (lettre, fax, e-mail). Les annulations et reports peuvent être effectués dans l'ensemble des centres de formation de D&FI. L'annulation, respectivement le report est valable à partir de la date de réception de la lettre, du fax ou de l'e-mail par D&FI. Si un cours confirmé ne peut avoir lieu par suite d'un cas de force majeure (par ex. accident, maladie du formateur, etc.), la responsabilité de D&FI se limite, envers les participants qui se sont présentés inutilement, à une indemnité compensatoire de CHF 100.00 par personne.

For et dispositions finales

Le droit suisse est exclusivement applicable aux parties contractantes.

Le for juridique est à CH – 1201 Genève

Etat février 2006.



CONDITIONS GENERALES COMMERCIALES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'OFFRE DE FORMATIONS CONTINUES

Conditions

Les prix sont fixés par les descriptifs de cours correspondant. Le défaut de paiement peut conduire à l'exclusion du cours. En cas d'absence (maladie, service militaire, obligations professionnelles ou autres raisons), il ne peut y avoir de prétention à une réduction ou à un remboursement du coût du cours. Les prix publiés peuvent être modifiés en tout temps sans avis particulier.

Commande/inscription

L'inscription à un cours peut être effectuée au moyen du formulaire officiel mis à disposition par D&FI et constitue une obligation contractuelle pour le client. Ce formulaire peut être adressé à D&FI par poste ou par fax. Les inscriptions par Internet ne constituent pas une obligation contractuelle et seront considérées comme des réservations jusqu'à l'inscription écrite. Le formulaire d'inscription peut être édité sur notre site Web. La facturation s'effectuera à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Paiement

Le paiement devra être effectué avant le premier jour du cours. Sur demande, vous pouvez payer par acompte (jusqu'à 6 acomptes), ce qui engendrera une majoration des acomptes (6% d'intérêt). Le dernier acompte devra être réglé avant le dernier jour du cours, faute de quoi le participant peut être exclu de la formation. Les participants mariés doivent faire contresigner leur conjoint (loi sur les biens de consommation).

Pré-requis

Dans le descriptif de cours, nous indiquons les pré-requis qui sont indispensables aux participants pour pouvoir effectivement suivre le contenu du cours et atteindre ainsi les objectifs de certification. D&FI se réserve le droit d'exiger de passer un test d'entrée pour évaluer les pré-requis nécessaires à la validité d'une inscription à un cours donné. Un truc : testez vos connaissances gratuitement lors de nos soirées d'informations. Nous aurons plaisir à vous conseiller.

Conditions du cours

Chaque participant a droit, durant la durée du cours, à une place de travail personnelle, (par ex. table, écran, PC), qu'il peut utiliser à son gré. Chaque participant à une formation continue dispose d'un support de données (disque dur) sur lequel seront enregistrées ses données. Au terme de la formation, ce support reste chez D&FI, dont il est la propriété.



Dates

Les dates pour les formations sont communiquée à temps par nos soins (lettre, e-mail). Il est à observer que seule la date du début de la formation ainsi que les jours ouvrables sont obligatoirement indiqués. La publication de toutes les dates avant le début du cours n'est pas possible pour des raisons organisationnelles.

Reports et annulations

Les formations continues ne peuvent être dispensées que si elles comprennent un nombre suffisant d'inscriptions. D&FI est tenue de confirmer ou d'annuler la formation au moins dix jours avant le début de celle-ci. Cela s'effectue par écrit, par lettre ou par fax. Les participants inscrits et que cette disposition concerne sont libres de faire reporter, sans frais, leur inscription sur un cours ultérieur ou d'annuler leur inscription. Les montants de cours déjà payés sont entièrement crédités (note de crédit écrite) ou remboursés.

Si après une confirmation d'inscription à une formation, un client procède à une annulation ou à un report, les frais d'annulation, respectivement de report sont facturés de la manière suivante :

Moins de 20 jours ouvrables avant le début de la formation
50 % de la totalité du coût de la formation

Moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation
100 % de la totalité du coût de la formation

Absence à la formation
100 % de la totalité du coût de la formation

Jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation, le client est libre, de proposer, à ses frais, un participant en remplacement d'un autre participant.

En cas de report survenant moins de 10 jours ouvrables avant le début du cours, nous vous facturons une indemnité de CHF 100.00. L'annulation ou le report sont valables dès la date de réception de la lettre ou du fax par D&FI.

Une annulation ou un report requiert la forme écrite (lettre, fax) qui devra également être confirmé par nous par écrit (lettre, fax). Les annulations ou reports peuvent être effectués auprès de l'ensemble des centres de formation de D&FI.

Si un cours confirmé ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, (par ex. accident, maladie du formateur, etc.), la responsabilité de D&FI se limite, envers les participants qui se sont présentés inutilement, à une indemnité compensatoire de CHF 100.00 par personne.

Jours perdus du fait de D&FI

Si un jour de formation ne peut avoir lieu du fait de D&FI, les participants ont droit



d'exiger son remplacement. Si cela est du fait des participants, D&FI n'a aucune obligation d'offrir le rattrapage de la matière de cours sous quelque forme que ce soit. La matière manquante doit être rattrapée personnellement.

Interruption de formation

Si la formation est interrompue par le participant sans raison fondée (par ex. décès, maladie, accident), il n'existe aucune prétention à un remboursement. S'il y a une raison importante, D&FI peut, à bien plaisir, proposer de suivre la formation dans une autre classe. La dépense qui en découle sera facturée CHF 200.00 avant le début de la formation.

For et dispositions finales

Le droit suisse est exclusivement applicable aux parties contractantes.

Le for juridique est à CH – 1201 Genève

Etat février 2006.